

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du massif des Trois Forêts et du bois du Roi

8 avril 2009

Personnes présentes

Monsieur BACOT

Madame BADSI

Monsieur BERTRAND

Monsieur BOCQUILLON

Monsieur BOUFFLET

Monsieur CABARET

Monsieur DARRAS

Monsieur DAS GRACAS

Mademoiselle DECK

Monsieur GALET

Madame GOUYON

Monsieur HERCENT

Monsieur JARNO

Monsieur LEDOUX

Madame LE GOUGUEL

Madame MALARBET

Madame MÉRON

Mademoiselle MILANO

Monsieur de MOUSTIER

Monsieur MOULIN

Monsieur NAU

Monsieur PALTEAU

Monsieur PIAT

Monsieur PILLON

Mademoiselle RENAUD

Monsieur RONCIN

Monsieur ROUDIER

Monsieur SPINELLI

Monsieur TELLIER

Monsieur URLI

Monsieur XAVIER

Mairie de Versigny et syndicat des propriétaires forestiers et
sylviculteurs de l'Oise

DDEA de l'Oise

ONEMA

Union des amis du PNR Oise – Pays de France et de ses Trois Forêts
et ROSO

SAFHEC

Parc naturel régional Oise – Pays de France

ADASEA

Conservatoire des sites naturels de Picardie

ONF

Bureau d'étude Ecothème

Mairie de Rouville

Parc naturel régional Oise – Pays de France

ONEMA – service départemental de l'Oise

DDEA du Val d'Oise

Base de défense expérimentale de Creil

DDEA – SAT Senlis

Mairie de Rouville

DREAL Picardie

Mairie de Boran

Mairie d'Ermenonville

Mairie de Péroy-les-Gombries et Communauté de communes du Pays
de Valois

Mairie de Pont-Sainte-Maxence et Président du COPIL

Chambre d'agriculture de l'Oise

CRPF Nord Pas de Calais – Picardie

Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie de Boran-sur-Oise et fédération de pêche de l'Oise

Comité départemental du tourisme équestre

Bureau d'étude Ecothème

APSOM

Mairie de Pontpoint

GRT gaz

Membres excusés

Monsieur BATTAGLIA

Madame HUOT-DAUBREMONT

Mairie de Pontarmé

CORIF

Monsieur MARECHAL
Madame PARIS
Monsieur PATRIMONIO
Madame PERRIN
Monsieur GIRARD

Sanef
SAFHEC
DIREN Ile-de-France
Conseil général de l'Oise
Conseil général du Val d'Oise

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Présentation de l'avancement de la démarche ;
- 2. Présentation et validation des diagnostics socio-économiques ;
- 3. Présentation du diagnostic écologique ;
- 4. Présentation et validation des objectifs du DOCOB.

I. Avancement de la démarche

Monsieur CABARET fait un rappel sur l'avancement de la démarche. Les diagnostics socio-économiques (agricole, forêt privée et forêt publique) sont terminés. Envoyés il y a deux mois, ils sont présentés aujourd'hui. Le diagnostic écologique est en cours de finalisation. Quelques vérifications terrains doivent être réalisées afin de confirmer définitivement certains relevés. Un comptage Engoulevent doit être réalisé au printemps afin de compléter les données 2008. Enfin un diagnostic malacologique (étude des mollusques) sera réalisé au printemps afin de vérifier la présence de trois espèces de la directive Habitats-Faune-Flore (*Vertigo angustior*, *Vertigo moulinsiana* et *Margaritifera auricularia*) sur les marais du Lys et de la Troublerie. Les premières réunions des groupes de travail ont eu lieu au mois de mars. Elles ont permis de définir les objectifs de développement durable et transversaux.

2. Diagnostics socio-économiques

Présentation du diagnostic agricole par Laurent DARRAS (ADASEA)

(Veuillez vous reporter au document écrit envoyé précédemment)

Monsieur CABARET précise qu'une réunion d'information pour les agriculteurs a été organisée afin de répondre à leurs interrogations sur la démarche. Leurs observations ont été intégrées au document. Des petites précisions seront apportées suite aux remarques de la Chambre d'agriculture.

Monsieur PIAT rappelle la position de la Chambre d'agriculture qui avait demandé via son Président l'exclusion des parcelles labourées du périmètre du site. Cependant, il a constaté dans le diagnostic agricole 60 hectares de terres labourables.

Il s'interroge sur l'avenir des 8 ha de gel du site qui peuvent être retournés à tout moment. Il souligne l'intérêt des 3 % de gel conditionné par les aides PAC (Politique agricole commune) sur la biodiversité via le couvert environnemental.

Il attire l'attention sur l'incompatibilité des mesures agri-environnementales vis-à-vis des produits phytosanitaires avec les nécessités du terrain.

L'activité équine, en augmentation sur le territoire, est une opportunité à saisir pour le maintien des milieux ouverts.

Enfin, il souligne la méfiance des agriculteurs sur le zonage car ils craignent des contraintes.

Monsieur CABARET explique que le périmètre du site a été réalisé à une échelle moins fine que l'échelle actuelle de travail. Celui-ci ne s'appuie pas précisément sur les parcelles d'exploitation (agricole ou forestière) et cadastrales. Un travail de précision « à la marge » du périmètre des sites pourra être effectué à la demande du COPIL. Dans un souci de précision, l'ensemble des parcelles dans le site ou en partie dans le site a été intégré au diagnostic.

Monsieur LEDOUX demande si la position de la Chambre d'agriculture du Val d'Oise est la même.

Monsieur PIAT répond qu'il n'a pas connaissance de la position de la Chambre d'agriculture du Val-d'Oise.

Monsieur BOCQUILLON souhaite avoir confirmation que le terme terres labourables utilisé ici ne comprend pas les prairies. Ceci lui est confirmé.

Le COPIL valide le diagnostic agricole.

Présentation du diagnostic de la forêt privée par Sylvain PILLON (CRPF)

(Veuillez vous reporter au document écrit envoyé précédemment)

Monsieur de MOUSTIER demande pourquoi la forêt de l'Institut de France ne fait pas partie du diagnostic en forêts privées.

Monsieur CABARET précise que la forêt de l'Institut de France est une forêt qui relève du régime forestier et qu'elle est gérée par l'ONF. En conséquence, son étude a été rattachée au diagnostic des forêts publiques regroupant les forêts relevant du régime forestier et gérées par l'ONF.

Monsieur TELLIER s'inquiète que l'on parle trop souvent de la densité de cerf. Pour le moment il ne lui semble pas y avoir de surpopulation aussi, il ne faut pas stigmatiser ces populations alors que les plans de chasse augmentent.

Monsieur BACOT précise que ce n'est pas le cas partout. Il constate une mauvaise répartition des populations. Il est donc indispensable de maintenir l'équilibre.

Monsieur PILLON indique que selon les orientations nationales, un bon équilibre est caractérisé par une bonne régénération naturelle. Ceci n'est pas observé par exemple au bois du Roi.

Monsieur PALTEAU félicite le CRPF pour le travail effectué afin de favoriser la gestion forestière. Il a pu le constater lors du travail réalisé dans les années soixante-dix avec Bois – 60.

Monsieur BACOT indique qu'il y a une forte présence, souvent anarchique, du public en forêt privée. Il insiste sur l'effort réalisé via le soutien des collectivités pour la création de zones d'accueil.

Mademoiselle RENAUD demande, concernant les peupleraies de fond de vallée, quelles sont les orientations envisagées par le CRPF. Les peupleraies et la protection des zones humides ne sont pas très compatibles. C'est un problème en bordure de rivière et principalement sur les berges.

Monsieur BOCQUILLON indique que les peupleraies déstructurent les zones humides. Par exemple sur le marais de la Troublerie, avec la plantation de peupliers et surtout le drainage de la zone.

Monsieur PILLON précise qu'il n'y a pas de peupliers sur les berges. De plus, il ne s'agit pas de faire le procès du peuplier. Le problème est la présence ou non de boisement sur des secteurs prairiaux.

Monsieur DAS GRACAS indique que ce débat porte sur la valorisation des terres. Quel est le système de valorisation ? Faut-il inciter à la reconversion de peuplements de peupliers en pâturage ? L'élevage équin peut alors être une opportunité.

Le COPIL valide le diagnostic en forêt privée.

Présentation du diagnostic de la forêt publique par Catherine DECK (ONF)

(Veuillez vous reporter au document écrit envoyé précédemment)

Monsieur BOCQUILLON demande pourquoi l'objectif de récolte est différent entre les forêts de l'État (100 % de la production biologique) et les autres forêts (75 %).

Mademoiselle DECK précise que le minimum de récolte est dû à PEFC (« Programme for the endorsement of forest certification schemes ») ou « programme de reconnaissance des certifications forestière » est un système

de certification forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts). De plus, il est difficile de récolter 100 % dans les autres forêts car la desserte n'offre pas un accès aisé pour toutes les parcelles. Enfin, il faut respecter le choix et les orientations du propriétaire qui peut décider de ne pas récolter certains secteurs.

Le COPIL valide le diagnostic en forêt publique.

3. Présentation du diagnostic écologique par Christophe GALET (Ecothème)

(Veuillez vous reporter au document écrit envoyé précédemment)

Monsieur NAU demande pourquoi l'étude des habitats n'a pas porté sur le bois du Roi.

Monsieur GALET répond que le bois du Roi est uniquement dans la ZPS et non dans le SIC. Dans ce cadre, les habitats ne sont pas étudiés car ne relevant pas de la directive. Ils ne sont décrits que sous une forme simplifiée d'habitat d'espèce.

Monsieur DAS GRACAS indique qu'il est toujours temps de proposer une extension.

Il demande que dans le diagnostic, un bilan des actions réalisées sur le site soit intégré (accueil, élevage, sensibilisation et contrats potentiels).

Il rappelle l'article 10 de la directive Habitats-Faune-Flore (aire minimale, corridors) car des objectifs surfaciques sont souvent à prendre en compte dans les DOCOB.

Monsieur CABARET indique qu'une fiche des actions réalisées sera créée.

L'article 10 de la directive Habitat-Faune-Flore demande un réseau cohérent. On constate de plus une approximation du périmètre sur certaines zones. Certains secteurs hors SIC où des actions sont menées actuellement pourraient bénéficier de financement Natura 2000 s'ils étaient inclus dans le périmètre.

Aussi, il est proposé de créer un groupe de travail pour permettre de discuter de la pertinence d'une possible modification du périmètre.

Il est proposé que ce groupe comprenne le CRPF, le syndicat des propriétaires, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, l'ONF, les propriétaires, la DREAL et la DDEA.

Mademoiselle MILANO rappelle que la procédure est longue (environ 2 ans) car il faut une validation par l'Europe. La France a rempli ses obligations vis-à-vis de l'Union européenne avec l'intégration dans le réseau de surfaces suffisantes pour chaque groupe biogéographique. Néanmoins, l'État s'engagera dans une révision si elle se justifie d'un point de vue écologique et si l'on a l'accord du ou des propriétaires.

Monsieur SPINELLI indique que lors de la création du périmètre, l'État des connaissances était limité avec des manques et des aberrations. Aujourd'hui un recalage est nécessaire afin d'exclure les terres labourables donc on peut en profiter pour ajouter des habitats qui le justifient.

Madame le GOUGUEL demande si la base de Creil est dans le périmètre Natura 2000. Elle indique que la base de Creil réfléchit à une reprise en gestion du terrain de tir de la forêt d'Ermenonville.

Monsieur CABARET indique que la base de Creil n'est pas dans le périmètre Natura 2000. En revanche le terrain de tir d'Ermenonville est bien dans le périmètre.

Monsieur PILLON demande qu'un document à destination des propriétaires justifiant la possibilité d'une modification du périmètre soit préparé.

Le COPIL valide la création d'un groupe de travail « modification du périmètre » et sa composition.

4. Présentation des objectifs du DOCOB par Jean-Pierre CABARET

Monsieur BOCQUILLON demande pourquoi il y a des priorités.

Monsieur CABARET indique que ces priorités permettent de hiérarchiser l'ordre de mise en œuvre des actions lors de l'application du DOCOB.

Il précise que concernant l'objectif d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, aucun contrat ne pourra répondre à cet objectif. La charte pourra le faire de manière partielle. Néanmoins, il faudra mettre en place d'autres outils car Natura 2000 n'est pas le plus adapté pour y répondre. Il indique le souhait des élus de Rouville d'ajouter un objectif de communication.

Monsieur BOCQUILLON considère que c'est un objectif intéressant mais qu'il n'est pas prioritaire.

Les objectifs des réunions de travail et l'objectif de communication sont validés par le COPIL.

L'assistance n'ayant plus de question, Monsieur PALTEAU remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Objectifs de développement durable	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Priorité
Groupe de travail "Vallée de la Thève"					
Maintenir et adapter les pratiques agropastorales sur les végétations prairiales et de landes humides	MAET, Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion	4010 ; 6230 ; 6410 ; 6430 ; 6510 ; 7210 ; 7230	Agrion de Mercure ; Busard des roseaux	Agriculture	***
Entretien et restaurer le réseau hydrographique (morphodynamique et physicochimique) de la Thève et de ses affluents	MAET, Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion, actions du SITRARIVE...	6410 ; 6510 ; 7210 ; 7230	Agrion de Mercure ; Martin-pêcheur	Agriculture ; (sylviculture)	***
Reconquérir par le pâturage et la fauche les parcelles abandonnées	MAET, Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion	4010 ; 6230 ; 6410 ; 6430 ; 6510 ; 7210 ; 7230	Agrion de Mercure ; Busard des roseaux	Agriculture	**

Groupe de travail "Forêt"					
Préserver et restaurer un réseau de landes et d'habitats associés fonctionnel	Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion	2330 ; 3130 ; 4010 ; 4030 ; 5130 ; 6230	Engoulevent d'Europe	Sylviculture	***
Favoriser un réseau de vieux bois	Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion	Tous les habitats forestiers	Pic noir ; Pic mar ; Petit Rhinolophe ; Vespertilion de Bechstein ; Lucane cerf-volant ; Dicrane vert	Sylviculture	***
Obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique	Charte, recommandations de bonne gestion	Tous les habitats forestiers	Triton crêté ; Pic noir ; Pic mar ; Petit Rhinolophe ; Vespertilion de Bechstein ; Lucane cerf-volant ; Dicrane vert	Sylviculture ; agriculture ; activités cynégétiques	***
Préserver les autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Contrats, Charte, recommandations de bonne gestion	6210 ; 9190 ; 91D0 ; 6430	Triton crêté	Sylviculture	**

Objectifs transversaux	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées		Priorité
Suivi des habitats et des espèces du site (suivi de population, inventaire, suivi de la qualité des eaux...)		Tous	Toutes	Toutes	***
Communication		Tous	Toutes	Toutes	*